



Crédits d'impôt pour frais médicaux

Ce document ne constitue pas une opinion fiscale et ne sert qu'à vous sensibiliser aux crédits d'impôt que vous pouvez réclamer. Veuillez consulter un professionnel en comptabilité ou en fiscalité afin d'en savoir davantage et ainsi maximiser vos crédits d'impôt.

- ✓ **Les frais orthodontiques sont des frais médicaux.** Seuls les traitements de nature purement esthétique ne sont pas admissibles. Comme la très grande majorité des traitements orthodontiques corrigent une composante fonctionnelle en plus d'une composante esthétique, les frais sont admissibles aux crédits d'impôt pour frais médicaux, et ce, tant au fédéral qu'au provincial.
- ✓ **Les crédits d'impôt pour les frais orthodontiques sont en fonction du revenu net.** Vous avez aussi droit à un crédit d'impôt pour les frais médicaux de vos enfants, de votre conjoint ou de toute autre personne à votre charge. Leur revenu net, le cas échéant, doit cependant être pris en compte dans le revenu.
- ✓ **De plus, lorsque vos frais médicaux sont remboursés par un régime privé d'assurance maladie,** la portion des frais non remboursée donne droit à un crédit d'impôt, au même titre que les primes que vous payez (incluant la franchise) et les primes payées par votre employeur (montant de l'avantage imposable ajouté à votre revenu). Ces frais s'ajoutent donc à tous les autres frais médicaux encourus durant l'année d'imposition.
- ✓ **Le calcul est établi sur une période de référence de 12 mois consécutifs.** Afin de maximiser votre crédit d'impôt, il peut être avantageux de concentrer les frais médicaux sur une même période. Veuillez noter que vous devez joindre à votre déclaration de revenus des reçus justifiant les frais encourus.

Crédits applicables

- ✓ **Au fédéral** → Doit être soustrait des frais médicaux le moindre entre 3 % du revenu net du requérant et 2 352 \$ (en 2019). Le crédit d'impôt représente 15 % de l'excédent.
- ✓ **Au provincial** → La déduction de 3 % s'applique au revenu net familial et la limite indexée annuellement n'existe pas. Le crédit d'impôt représente 20 % de l'excédent.
 - Au fédéral, afin de maximiser le crédit d'impôt, il est avantageux que le conjoint avec le plus faible revenu déduise la totalité des frais médicaux.
 - Des crédits d'impôt remboursables sont aussi disponibles lorsque le revenu familial est inférieur à 52 599 \$ (au fédéral en 2019) et 47 400 \$ (au provincial en 2019).

En chiffres

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX				
Revenu familial brut	Frais total de 4 000 \$	Frais total de 6 000 \$	Frais total de 8 000 \$	Frais total de 10 000 \$
30 000 \$ *monoparental	2,482 \$	3,835 \$	4,535 \$	5,235 \$
30 000 \$	2,549 \$	3,902 \$	4,602 \$	5,302 \$
40 000 \$	1,317 \$	2,772 \$	3,520 \$	4,220 \$
60 000 \$	905 \$	1,605 \$	2,305 \$	3,005 \$
80 000 \$	740 \$	1,440 \$	2,140 \$	2,840 \$
100 000 \$	575 \$	1,275 \$	1,975 \$	2,675 \$
COÛT NET DU TRAITEMENT D'ORTHODONTIE				
Revenu familial brut	Frais total de 4 000 \$	Frais total de 6 000 \$	Frais total de 8 000 \$	Frais total de 10 000 \$
30 000 \$ *monoparental	1,518 \$	2,165 \$	3,465 \$	4,765 \$
30 000 \$	1,451 \$	2,098 \$	3,398 \$	4,698 \$
40 000 \$	2,683 \$	3,228 \$	4,480 \$	5,780 \$
60 000 \$	3,095 \$	4,395 \$	5,695 \$	6,995 \$
80 000 \$	3,260 \$	4,560 \$	5,860 \$	7,160 \$
100 000 \$	3,425 \$	4,725 \$	6,025 \$	7,325 \$

* Dernière mise à jour en 2019

Précisions :

- ◆ Nous avons considéré que les revenus de chaque conjoint étaient égaux (dans l'exemple avec un revenu familial de 80 000 \$, les deux conjoints gagnent 40 000 \$).
- ◆ Les revenus familiaux de 30 000 \$ et 40 000 \$ donnent accès aux crédits remboursables en plus des crédits non remboursables, ce qui explique le crédit total plus élevé.
- ◆ Aucun autre frais médical n'a été considéré. Selon le montant des autres frais médicaux admissibles, les résultats vont varier.
- ◆ Dans la majorité des cas, il est plus avantageux de payer les frais orthodontiques dans une même année.

Conclusions

Les frais d'orthodontie sont grandement diminués lorsqu'on prend en considération les crédits d'impôt pour frais médicaux. Les différents crédits sont complexes et les économies à faire peuvent être importantes. N'hésitez pas à consulter un conseiller financier afin de bien planifier le montant du crédit et la période des soins.

Pour plus de renseignements :

GOUVERNEMENT DU CANADA

<https://www.cra-arc.gc.ca/medicaux/>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-frais-medicaux/>